

Résumé du Dossier définitif



SOMMAIRE

	Pages
Editorial	2
1. Les motivations du Contrat	3
1.1 Introduction	3
1.2. Les masses d’eaux concernées - Directive Cadre sur l’Eau	5
1.3. Enjeux et objectifs du bassin versant	6
1.4. Les acteurs du territoires	9
1.5. Articulation avec les politiques et procédures en cours	11
2. Le contenu du Contrat	15
2.1. Thématiques du Contrat de rivière	15
2.2. Mise en œuvre du programme de mesures et des dispositions du SDAGE attachées	17
2.2.1. OF 5 : « Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé »	17
2.2.2. OF 6 : « Préserver et re-développer les fonctionnalités naturelles des bassins et des milieux aquatiques »	20
2.3. Les actions locales	22
3. Suivi, évaluation du Contrat	25
3.1. Modalités de gestion	25
3.2. Modalités d’animation	26
3.3. Evaluation du Contrat de rivière	27
3.4 Observatoire	28
4. Opérationnalité du contrat	29
Tableau financier récapitulatif	30
Délibération du comité d’agrément du dossier sommaire de candidature	31

Les bassins versants transnationaux, soulèvent souvent des problématiques particulières liées aux études de ces bassins et à la gestion générale de ces cours d’eaux qui sont menées de part et d’autre des frontières.

Chaque Etat disposant de ses propres outils d’analyse et de gestion, il est capital de pouvoir mettre en place un partenariat international qui garde une cohérence aux politiques menées sur l’ensemble du bassin versant.

Concernant les cours d’eau du bassin versant de l’Allaine, suite aux nombreuses études menées de part et d’autre de la frontière depuis une vingtaine d’année, seule une stratégie ambitieuse de reconquête de la qualité des eaux et des milieux aquatiques peut permettre d’enrayer leur dégradation. Pour répondre à ces préoccupations, il est apparu naturel à la Région Franche-Comté, à la Communauté de Communes Sud Territoire et à la République et Canton du Jura de mettre en oeuvre une démarche commune.

Dans le domaine de la politique de l’eau, l’ensemble des acteurs locaux français et suisses sont attachés à la mise en place d’une gestion concertée à l’échelle des bassins versants. Pour ce faire, chaque Etat a ses outils qui s’y rattachent : la Directive Cadre sur l’Eau (Directive Cadre Européenne transposé par la loi du 21 avril 2004) et le Schéma Directeur d’Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), côté français, et, le Plan sectoriel des Eaux, côté suisse.

Le dispositif de Contrat de rivière, outil de cohésion, a donc été choisi afin de synthétiser et de concrétiser les actions à engager de part et d’autre de la frontière. Cette démarche permet ainsi à chaque Etat d’appliquer des mesures conjointes tout en respectant les réglementations nationales.

Pour définir le contenu du contrat, il a été nécessaire de lancer un certain nombre d’études, de débattre avec les collectivités concernées, de sensibiliser tous les acteurs du territoire (élus, associations, professionnels, habitants) aux enjeux liés à la qualité de l’eau et des rivières et de faire participer aux discussions tous les partenaires potentiels.

La volonté politique très forte est confirmée par l’envergure des travaux définis dans un programme d’actions nombreuses et ciblées. Le Contrat de Rivière Transfrontalier Allaine est composé de 90 fiches pour un montant total de 32 950 000 euros HT. Toutes les thématiques liées directement ou indirectement à l’eau sont abordées : mise en conformité des systèmes d’assainissement, gestion des cours d’eau et des milieux annexes, gestion des pollutions d’origine industrielle, agricole et urbaine, gestion et sécurisation de la ressource en eau...

Coordinateurs de part et d’autre de la frontière, la Communauté de Communes Sud Territoire et la République et Canton du Jura se félicitent de leur excellente collaboration et remercient tous les partenaires qui se sont engagés sur cet important programme d’actions. Cet effort politique et économique courageux sera la clef de la réussite de ce projet et de la durabilité des liens internationaux.

Le Président du Comité de Rivière,

M. Hubert ECOFFEY

Le Ministre de l’Environnement de la
République et du Canton du Jura,

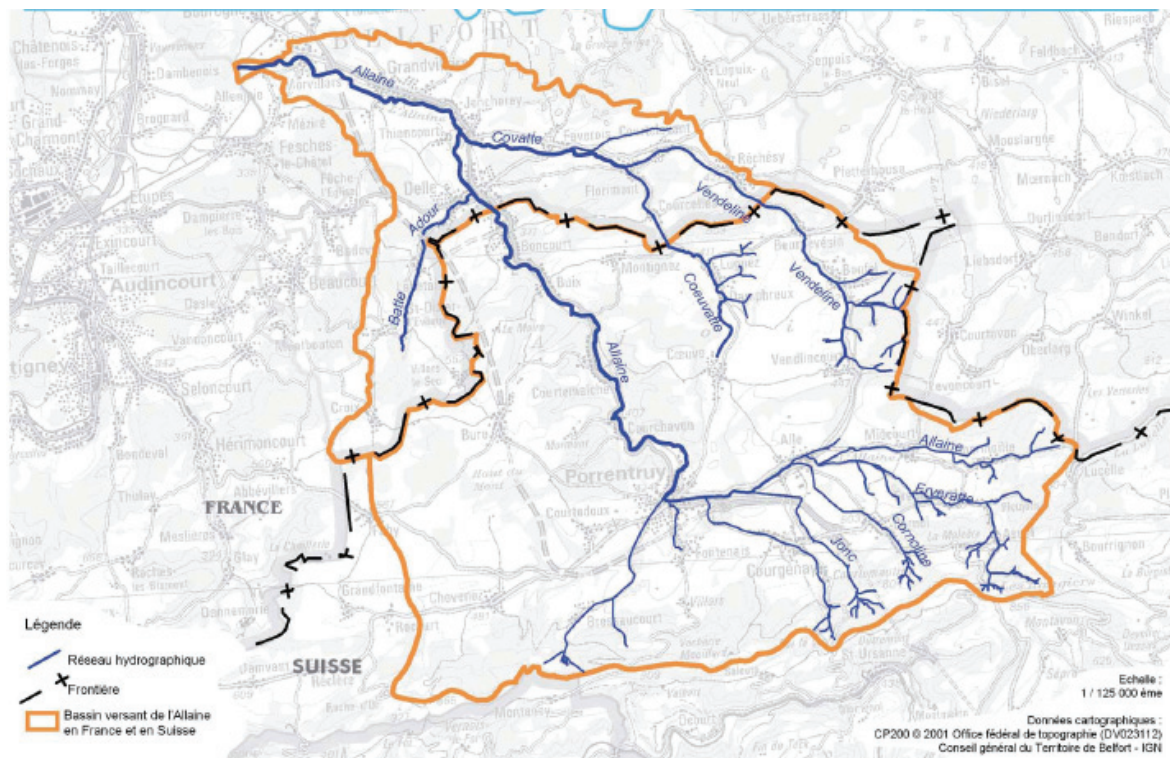
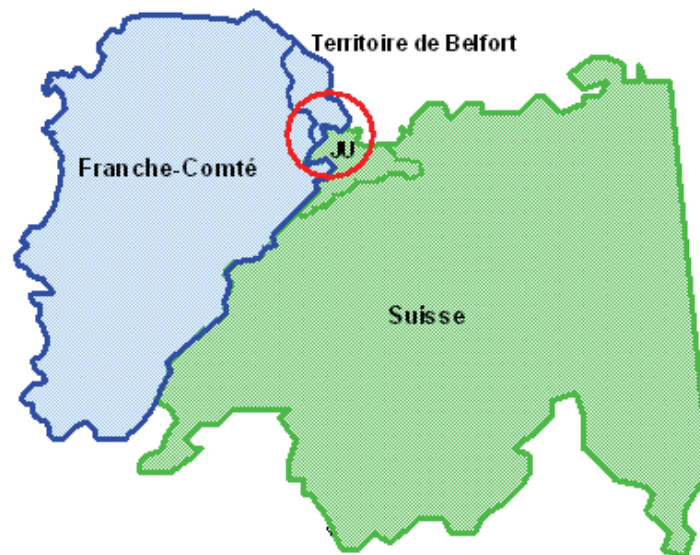
M. Laurent Schaffter

1. Les motivations du Contrat

1.1 Introduction

a) Présentation du bassin versant

L'Allaine, en confluant avec la Bourbeuse, forme l'Allan, qui se jette par la suite dans le Doubs, au sud de Montbéliard. D'une superficie de 310 km², le bassin versant se localise pour trois quarts (235 km²) en territoire suisse dans la République et Canton du Jura et pour un quart (75 km²) en France sur le département du Territoire de Belfort.



Le bassin s'étend sur tout ou partie de 46 communes pour une population totale d'environ 37 000 habitants. Quatorze communes constituent la partie française et abritent une population d'environ 15 000 habitants. Les villes de l'axe Delle-Morvillars concentrent la majeure partie de la population, ainsi que l'activité commerciale et industrielle.

En amont, le territoire helvétique est constitué de 26 communes (et très partiellement 6 autres communes), et totalise 22 000 habitants. Porrentruy, et les communes environnantes, accueillent l'essentiel des habitants.

Les principaux affluents de l'Allaine sont :

- Sur la partie suisse : l'Erveratte, la Cornoline et le Jonc.
- sur la partie française : la Batte et la Covatte

Les zones artificialisées sont en expansion. Côté français, elles représentent 8% de la surface du bassin, tandis que les forêts représentent 44% et les milieux aquatiques 3%.

Les surfaces agricoles représentent 45% de l'occupation du sol côté français et 51 % côté suisse. L'agriculture est dirigée vers une activité classique : élevage et grandes cultures.

L'industrie, en France comme en Suisse, représente un maillon essentiel de l'économie locale. Le secteur d'activité majoritaire est axé vers le travail des métaux et la fabrication de machine et équipements, l'horlogerie.

b) Présentation de la démarche

Depuis 2003, les acteurs de l'eau se mobilisent activement pour la reconquête du « patrimoine eau » du bassin de l'Allaine. Afin d'initier le projet de contrat de rivière international, un état des lieux du bassin de l'Allaine franco-suisse a été réalisé en 2003-2004. Ce diagnostic environnemental franco-suisse, porté par la Région Franche-Comté et la République et Canton du Jura, a abouti au dépôt du dossier sommaire de candidature.

Dans ce contexte, la Communauté de Communes du Sud Territoire, acteur local le plus concerné, a manifesté son intérêt pour assurer la responsabilité du projet. Le poste de chargé de mission a été créé en septembre 2002, tout d'abord pris en charge par la Région, puis la Communauté de Communes.

Le dossier de candidature du Contrat a reçu un avis favorable du Comité d'Agrément du Bassin Rhône-Méditerranée, le 17 juin 2005. Le Comité de Rivière a été constitué le 19 janvier 2006 par Arrêté Préfectoral.

La réunion d'installation du Comité de Rivière a eu lieu le 17 mars 2006. M. Christian RAYOT, Vice-président de la Communauté de Communes Sud Territoire et Maire de Grandvillars, a été élu Président à l'unanimité.

Suite à de nouveaux mandats d'élu, et notamment la présidence de la Communauté de Communes Sud Territoire, M. Christian Rayot a souhaité déléguer à son vice-président, M. Hubert Ecoffey, le suivi du contrat de rivière Allaine pour le compte de la CCST.

M. Hubert Ecoffey a donc été élu à l'unanimité nouveau Président du Comité de rivière lors du comité de rivière du 8 décembre 2008.

Le travail assidu des commissions a abouti à la validation par le Comité de Rivière du projet de programme d'action du Contrat le 05 septembre 2009.

1.2. Les masses d'eaux concernées - Directive Cadre sur l'Eau

Dans le cadre de la Directive Cadre sur l'Eau, le Contrat de rivière représente un outil intéressant pour atteindre les objectifs de bon état des masses d'eau (superficielles et souterraines) présentes sur le bassin versant de l'Allaine.

Le bassin de l'Allaine est constitué de 3 masses d'eau superficielles :

- L'Allan de sa source à la confluence avec la Savoureuse. L'Allaine représente la partie amont de cette masse d'eau (62% du linéaire).
- Le ruisseau de la Covatte
- Le ruisseau de la Batte

Code masse d'eau	Masse d'eau	Catégorie	Objectif d'état écologique		Objectif d'état chimique		Objectif de bon état	Justification		
								cause	paramètres	usages et activités spécifiés
FRDR 11203	la Batte	Très petit cours d'eau	bon état	2015	2015	2015				
FRDR 12081	la Covatte		bon état	2015	2015	2015				
FRDR 630	l'Allan de sa source à la confluence (dont Allaine)	Cours d'eau	bon état	2021	2021	2021	réponse du milieu	morphologie; continuité ; ichtyofaune; benthos; substances dangereuses; pesticides ; substances prioritaires (HAP seul)		

Le bassin de l'Allaine se distingue également par la présence de 3 masses d'eaux souterraines. Les alluvions de l'Allaine sont alimentées par les eaux superficielles du bassin versant. Du fait de la faible protection de surface et du contact direct avec le cours d'eau, la nappe se caractérise par une forte vulnérabilité aux pollutions. Les objectifs de bon état de la DCE sont donc repoussés pour cette masse d'eau à 2021.

Code masse d'eau	Masse d'eau	Objectif d'état écologique		Objectif d'état chimique		Objectif de bon état	Justification	
							Cause	Paramètres
FR_DO_331	Cailloutis du Sundgau dans le BV du Doubs	bon état	2015	bon état	2015	2015		
FR_DO_120	Calcaires jurassiques chaîne du Jura	bon état	2015	bon état	2015	2015		
FR_DO_307	Alluvions du bassin de l'Allan (dont Allaine)	bon état	2015	bon état	2021	2021	faisabilité technique	pollutions historiques d'origine industrielle, pesticides

Le Contrat de rivière, qui s'étalera sur la période 2010-2014, devrait permettre de répondre aux objectifs des masses d'eau ayant un objectif de bon état pour 2015, particulièrement pour les cours d'eau de la Batte et de la Covatte.

En revanche, pour les masses d'eau à échéance 2021, des actions complémentaires au contrat de rivière seront sans doute nécessaires, car ces masses d'eau sont fortement impactées. De plus le contrat de rivière Allaine ne couvre qu'une partie de la masse d'eau Allan et qu'une partie des masses d'eau souterraines présentes sur le bassin.

1.3. Enjeux et objectifs du bassin versant

Au vu des études et suite au diagnostic concerté, l'impression générale ressentie à l'échelle du bassin versant est la dégradation de la qualité des eaux et du milieu. Ainsi, 5 enjeux majeurs ont été identifiés sur le bassin versant et ont permis de fixer des objectifs sur le territoire :

ENJEU N°1 : Amélioration de la qualité des eaux et lutte contre les toxiques

Les eaux de l'Allaine et de ses affluents présentent de fortes concentrations en nitrates. Elles présentent de forte concentrations en divers micropolluants : phytosanitaires, métaux, HAP... Par suite, la qualité hydrobiologique est très souvent dégradée et on note l'absence des espèces les plus polluosensibles.

Ce bilan est à mettre en lien avec :

- le besoin d'amélioration du traitement des eaux usées domestiques,
- la présence d'une activité économique tournée vers le travail des métaux, l'horlogerie, et la mécanique,
- l'utilisation des phytosanitaires en zone agricole et non agricole,
- la présence de sites contaminés (décharges communales ou industrielles).

Cette restauration de la qualité des eaux doit donc être menée conjointement entre les collectivités territoriales pour le traitement des eaux usées domestiques ; le monde agricole, français en particulier, par la mise en place d'une agriculture raisonnée notamment au niveau des aires d'alimentation de captage prioritaires ; les entreprises pour la gestion optimum de leurs déchets et de leurs effluents (particularité française) ; les particuliers lors de l'utilisation de produits phytosanitaires et lors de l'élimination de leurs déchets dangereux ; la gestion et l'assainissement des sites contaminés.

Objectifs :

- Assainissement des collectivités prioritaires
- Réduction des pollutions diffuses et ponctuelles, toxiques et non toxiques.

ENJEU N°2 : Préservation et amélioration de la ressource en eau potable

Tout comme la qualité des eaux superficielles, les eaux souterraines karstiques et alluviales sont contaminées par des nitrates et des micropolluants (pesticides fréquemment décelés). Ces aquifères sont très vulnérables en raison, pour les secteurs karstiques, de leur forte perméabilité, et, pour les secteurs alluviaux, de leur lien étroit avec la rivière.

Pour ce faire, les efforts devront porter en France en priorité sur la mise en place des aires d'alimentation des captages prioritaires et la diminution de la pollution diffuse sur ces périmètres. Côté suisse, il est prévu de poursuivre la définition des zones de protection et de réviser certaines zones de captages par la réalisation d'études hydrogéologiques.

Parallèlement, une surveillance accrue des eaux souterraines devra être mise en place en raison de la présence de décharges industrielles et de sols contaminés.

Objectifs :

- Réduction des pollutions diffuses et ponctuelles, toxiques et non toxiques.
- Protection et surveillance de la ressource en eau.

ENJEU N°3 : Préservation, reconquête et mise en valeur des milieux aquatiques

Une forte pression anthropique est venue altérer le fonctionnement dynamique des cours d'eau. On constate aujourd'hui que, sur de nombreux tronçons, les cours d'eau sont devenus monotones, banalisés, pauvres en diversité biologique. Les problématiques rencontrées sont le plus souvent :

- une ripisylve absente ou très limitée, de qualité médiocre et présentant localement des espèces indésirables,
- de nombreux obstacles à la libre circulation piscicole,
- un espace de fonctionnalité disponible parfois limité en raison de la présence d'infrastructure ou d'habitations,
- une structure du lit mineur souvent uniforme en raison de recalibrages, dérivations...

La restauration du potentiel naturel doit être menée sur le réseau hydrographique identifié comme prioritaire. La restauration, la gestion, l'aménagement et la mise en valeur des milieux devront être soutenus et développés par la mise en place d'une stratégie cohérente et coordonnée à l'échelle du bassin versant.

Objectifs :

- Amélioration de la fonctionnalité des rivières au niveau de la structure du lit et de la gestion de l'espace.
- Rétablissement de la connectivité longitudinale.
- Amélioration des fonctionnalités biologiques de la ripisylve et maintien de son rôle.
- Développement d'un entretien adapté et coordonné des milieux par la mise en place d'une stratégie cohérente d'entretien et de gestion des cours d'eau.
- Préservation et reconnection des zones humides.
- Amélioration de la gestion des étangs.
- Mise en valeur du patrimoine naturel et paysager.

ENJEU N°4 : Amélioration de la culture du risque naturel d'inondation

La crue historique du 25 mai 1983 a causé des dégâts considérables et rappelle les risques liés aux inondations. C'est l'une des crues les plus importantes depuis ces 50 dernières années. Il faut remonter au 12 septembre 1917, au 20 janvier 1910 ou encore au 1^{er} août 1804 pour retrouver des événements aussi rares.

De façon générale, la sensibilisation et l'information des risques envers la population seront améliorées et renforcées. Parallèlement, une politique de sensibilisation sera mise en place pour éviter de bouleverser les processus hydrologiques naturels résultant d'une urbanisation toujours plus croissante, voire pour rétablir les situations dans lesquelles ces processus sont les plus déséquilibrés (recouvrement de zones inondables, là où les personnes et les biens ne sont pas menacés).

Au regard des récentes inondations de 2007, des connaissances sont à développer afin de définir les mesures à prendre.

Objectifs :

- Amélioration de la sensibilisation de la population et des collectivités au risque d'inondation.
- Amélioration des connaissances et planification des actions à engager.
- Gestion en temps de crues

ENJEU N°5 : Amélioration des connaissances et communication (enjeu transversal).

Le suivi actuel des milieux aquatiques doit être développé durant le contrat de rivière afin de mesurer l'efficacité des actions entreprises.

Parallèlement, une dynamique de territoire autour du projet doit être développée, notamment en direction de la population locale.

Des études complémentaires seront réalisées afin d'améliorer et développer les connaissances sur le milieu. Des stations de mesures seront mises en place afin d'évaluer l'impact des actions dans le temps.

Une politique de communication sera développée afin de sensibiliser tous les publics à la protection de l'eau et des milieux associés.

Objectifs :

- Réalisation d'inventaires et d'études complémentaires,
- Développement de la connaissance de la qualité des eaux et des milieux,
- Communication et sensibilisation des publics (élus – scolaires – grand public – industriels - agriculteurs)
- Développement d'une culture généraliste sur le fonctionnement des milieux naturels,
- Développement du territoire à travers la mise en place d'outils et moyens de valorisation.

1.4. Les acteurs du territoire

La Communauté de Communes Sud Territoire – co-animateur du Contrat de rivière

La CCST est le porteur de projet du contrat de rivière transfrontalier Allaine, en collaboration avec le Canton du Jura. Elle a compétence dans deux domaines liés à l'eau :

- la gestion de la ressource en eau potable sur 11 communes du bassin français.
- l'assainissement non collectif par un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

L'Office Environnement du Canton du Jura – co-animateur du Contrat de rivière

L'Office de l'environnement (ENV) a pour mission de garantir la pérennité des ressources naturelles et des bases de la vie, en veillant à la mise en œuvre des principes de gestion durable. Cette mission se concrétise dans ses nombreuses attributions : préservation de la nature et des paysages, gestion de la chasse et de la pêche, valorisation du patrimoine forestier, des pâturages boisés et du bois, alimentation en eau potable, prévention des atteintes (protection des eaux et des sols, bruit, déchets, sites contaminés, substances chimiques...) ou encore protection de la population contre les dangers naturels.

Le Contrat de rivière touche plus particulièrement les activités des domaines Nature et Eaux & Environnement, ainsi que de la cellule transversale Dangers naturels.

Le Conseil Général du Territoire de Belfort

Les cours d'eau du bassin de l'Allaine étant non domaniaux, leur entretien est donc de la responsabilité des riverains.

Dans le département du Territoire de Belfort, le Conseil Général a souhaité, au delà de ses compétences obligatoires, engager une politique active dans la gestion morphologique des cours d'eau. En partenariat avec l'ENV du Canton du Jura, une étude écomorphologique a d'ailleurs été menée sur le bassin franco-suisse de l'Allaine, point de départ des actions d'aménagements des cours d'eau dans le cadre du contrat de rivière.

Le Conseil Général mène également une politique visant à l'amélioration de la qualité des milieux aquatiques. Un suivi de la qualité physico-chimique (de base et micropolluants) et hydrobiologique est mis en place depuis 2006. Ce suivi doit permettre de localiser plus précisément les sources de pollution.

Les communes et les syndicats de communes

L'assainissement est une compétence communale, tant en France qu'en Suisse. Les communes gèrent cette compétence seule ou au sein de syndicats intercommunaux :

- SIAVA - SEBA (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de l'Allaine et Syndicat d'Épuration des eaux usées de la Basse Allaine) qui traitent les eaux de 4 communes suisses et 5 communes françaises à la station d'épuration de Grandvillars;
- SEPE (Syndicat d'Épuration des eaux usées de Porrentruy et Environs)
- SECO (Syndicat d'Épuration des eaux usées de la Coeuvette)
- SEVEBO (Syndicat d'Épuration des eaux usées de Vendlincourt et Bonfol)
- SEB (Syndicat d'Épuration des eaux usées de la Baroche)
- Communes de Fahy, Bure et Montignez

La gestion de la ressource en eau est également une compétence des collectivités territoriales. Côté français, c'est la CCST (Communauté de Communes Sud Territoire) qui en a principalement la charge.

Les acteurs socio-professionnels

- Chambres consulaires du Territoire de Belfort :

Dans leur domaine respectif, les chambres consulaires soutiennent le développement des démarches environnementales. La Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre d'Agriculture sont les interlocuteurs privilégiés pour sensibiliser et conseiller les professionnels. Elles permettent d'initier et d'accompagner les démarches collectives dans la gestion de l'environnement.

Dans le cadre du contrat de rivière, les chambres consulaires ont soutenu l'émergence du contrat de rivière, en réalisant divers audits et en développant des moyens de communication.

- Les associations de pêche

Il existe 8 AAPPMA (Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques) sur le bassin français. Elles sont fédérées au niveau départemental, et emploient leurs propres gardes pêche.

L'ONEMA (Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques), parallèlement à la surveillance du respect des réglementations concernant l'eau et la pratique de la pêche, participe, en lien avec la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques, au diagnostic de l'état des milieux et à leur protection.

Côté Suisse, la surveillance de la pêche incombe au Canton par l'intermédiaire de son Office de l'environnement. Le Canton mène cette tâche en étroite collaboration avec la Fédération Cantonale des Pêcheurs Jurassiens (FCPJ) laquelle fédère trois associations de pêche dans le bassin suisse de l'Allaine

- Les associations de protection de la nature et du paysage

Les associations de protection participent activement à la démarche du Contrat de rivière, en particulier Pro Natura Jura, côté suisse, et Association Belfortaine de Protection de la Nature, côté français.

1.5. Articulation avec les politiques et procédures en cours

a) Les politiques nationales

SDAGE Rhône Méditerranée

Les orientations du Contrat de rivière sont compatibles avec les 8 orientations fondamentales du Schéma Directeur d'Aménagement et Gestion des Eaux Rhône-Méditerranée :

- Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité,
- Concrétiser la mise en oeuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques,
- Intégrer les dimensions sociales et économiques dans la mise en oeuvre des objectifs environnementaux,
- Organiser la synergie des acteurs pour la mise en oeuvre de véritables projets territoriaux garantissant une gestion durable de l'eau,
- Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé,
- Préserver et re-développer les fonctionnalités naturelles des bassins et des milieux aquatiques,
- Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir,
- Gérer les risques d'inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des cours d'eau.

La déclinaison de ces orientations et du programme de mesures est détaillée au chapitre 2.2.

Plan directeur de la République et Canton du Jura

Les orientations du Contrat de rivière sont compatibles avec les 10 orientations fondamentales du Plan directeur de l'aménagement du territoire ayant trait à l'eau :

- Planifier et coordonner la gestion des cours d'eau au travers de plans de gestion à l'échelle des bassins versants ;
- Conserver, voire revitaliser les biotopes marécageux ;
- Assurer la survie et le maintien de la faune et de la flore indigènes prioritairement par la préservation et la gestion appropriée de leurs milieux de vie ;
- Maintenir et rétablir les échanges entre les grands habitats de la faune, en évitant d'entraver les couloirs de migration existants et en compensant les effets de coupure des couloirs importants par la réalisation de mesures facilitant les déplacements de la faune ;
- Engager les procédures d'investigation sur les sites pollués et, pour les cas qui le nécessitent, faire procéder à leur assainissement ;
- Elaborer, en collaboration avec les instances concernées, les documents de planification nécessaires à une évaluation globale des dangers naturels, ordonner des mesures actives et passives contre les dangers naturels, là où la protection de la population ou des biens d'une valeur notable l'exige ;
- Gérer les eaux de manière globale et à l'échelle des bassins hydrographiques principaux et établir un plan sectoriel des eaux ;
- Garantir à long terme l'alimentation en eau potable de qualité irréprochable et en quantité suffisante pour les besoins de la population et de l'économie et promouvoir les interconnexions des réseaux d'eau ;
- Réaliser des plans généraux d'évacuation des eaux (PGEE) pour toutes les communes et syndicats du canton et raccorder aux réseaux de canalisations les maisons et immeubles qui sont raccordables de manière à assurer une gestion technico-financière à long terme de l'assainissement ;

- Prévenir les atteintes de toute nature aux eaux souterraines sur l'ensemble du territoire, maintenir et améliorer la qualité des eaux souterraines, établir les zones de protection des eaux dans les communes n'ayant pas encore fait réaliser d'étude hydrogéologique.

Le Plan sectoriel cantonal des Eaux (PsEaux)

La République et Canton du Jura a la volonté de mener une politique de gestion globale des eaux sur l'entier de son territoire. Pour se faire, un Plan sectoriel cantonal des eaux (PsEaux) va être développé d'ici à 2012. Il poursuit les objectifs suivants :

- Une eau potable de qualité irréprochable en tout temps;
- Une protection adéquate contre les crues;
- Des cours d'eau attractifs proches de l'état naturel;
- De l'eau de bonne qualité et en quantité suffisante dans les cours d'eau;
- Une gestion durable des infrastructures.

Cet instrument de pilotage cantonal de la gestion des eaux est conçu par bassin versant (Allaine, Birse et Doubs) et traite pour chacun d'eux des trois volets de la gestion des eaux, à savoir l'approvisionnement, l'assainissement et les eaux de surface. Il définit les priorités d'actions et détermine les contributions financières du fonds cantonal des eaux.

En conséquence, les autorités communales concernées au premier chef par les mesures inscrites dans le PsEaux, ne seront véritablement liées par l'obligation d'agir qu'au terme de ce processus de planification directrice. Certaines fiches-actions du Contrat de rivière dépendent dans leur exécution directement des communes ou des propriétaires fonciers. Elles n'offrent pour l'heure pas les garanties de réalisation dans les délais impartis. Elles figurent donc dans le programme d'action à titre indicatif uniquement. Cependant, le Canton du Jura sera l'animateur, le catalyseur pour motiver les communes.

Dans ce contexte, le Contrat de rivière Allaine est une démarche préalable au PsEaux, coordonnée à l'échelle le bassin hydrographique de l'Allaine dans son entier. Les mesures qu'il propose préfigurent sur territoire jurassien et pour le bassin de l'Allaine le PsEaux en préparation.

b) Coordination avec les autres procédures en cours

Il existe différents outils de gestion, de protection et de valorisation du territoire. Certaines actions du Contrat de Rivière sont donc en concordance avec des outils de planification intégrant une autre échelle.

Natura 2000

Le bassin versant de l'Allaine est concerné par le site Natura 2000 « Etangs et vallées du Territoire de Belfort » en application des directives européennes dites « Oiseaux » et « Habitats ». Le Document d'Objectif est en cours d'élaboration et son dépôt est programmé pour fin 2009. Le DOCOB est à la fois un document de diagnostic et un document d'orientation pour la gestion du site Natura 2000.

Le site Natura 2000, d'une superficie totale de 5 114 ha, recouvre 1 600 ha sur le bassin français de l'Allaine, dont notamment les vallées alluviales de l'Allaine, de la Covatte/Coeuvatte et de la Vendline, ainsi que la zone des étangs du Sundgau (zone Nord du bassin français, soit 70 étangs).

Un certain nombre de fiches-actions du Contrat de rivière sont en lien avec Natura 2000 : actions relatives à la gestion des étangs, plantation et entretien de haies, reconversion de terres arables, gestion des délaissés de crues, mise en défends des cours d'eau, restauration et entretien de la ripisylve.

La mise en œuvre de Natura 2000 est prévue à partir de 2010 pour une durée des contrats Natura de 5 ans renouvelable. Les échéances sont donc les mêmes que celles du Contrat de rivière.

Schéma de cohérence territoriale (SCOT) du Territoire de Belfort

Créé par la loi Solidarité et renouvellement urbains (SRU) du 13 décembre 2000, le Schéma de cohérence territoriale (SCOT) fixe, pour une période de 10 ans, les grandes orientations en matière d'aménagement du territoire, à l'échelle du département. Le SCOT du Territoire de Belfort a été élaboré par le biais d'un travail de concertation faisant participer tous les acteurs locaux.

Il permet d'anticiper les évolutions économiques, démographiques et l'environnement interrégional. Il vise à déterminer les bons équilibres pour un développement durable. Par rapport à la gestion des ressources naturelles, le SCOT préconise certains choix dans l'aménagement du territoire afin de permettre le renouvellement des ressources. Ainsi, l'agriculture doit trouver une fonction à la fois économique et patrimoniale.

Le projet de SCOT a été arrêté le 9 mars 2006.

Projet de SAGE Allan

Le projet du SDAGE Rhône-Méditerranée ne fixe pas de périmètre prédéfini de SAGE, compte tenu de l'étendue du bassin, de la complexité technique et politique liée à la définition du périmètre, et surtout de l'esprit même des SAGE qui sont avant tout des projets de territoires et relèvent donc de l'initiative locale. Toutefois, le SDAGE identifie les territoires prioritaires sur lesquels une démarche de gestion concertée doit être mise en œuvre.

Ainsi, le territoire de l'Allan, dont le bassin de l'Allaine fait partie, est retenu comme nécessitant la mise en place d'un SAGE pour atteindre les objectifs de la DCE.

Le SAGE et un Contrat de rivière sont deux procédures complémentaires, l'une réglementaire et prescriptive, et l'autre basée sur le volontariat et contractuelle. Il sera nécessaire, à la mise

en place d'un SAGE de coordonner étroitement le projet de SAGE et le Contrat de rivière et différencier le rôle de chacun.

Réseaux Ecologiques Suisses

L'Ordonnance sur la qualité écologique (OQE) vise à favoriser la richesse naturelle de la flore et de la faune. Elle encourage notamment la réalisation de projets de mise en réseau de surfaces de compensation écologique (SCE) dans l'agriculture. L'objectif des réseaux écologiques est simple : renforcer les liens entre les milieux naturels existants pour favoriser la faune et la flore. Dans les paysages cultivés, les habitats nécessaires aux animaux et aux plantes sauvages (prairies extensives, haies, jachères, bosquets...) sont peu nombreux et souvent isolés au sein des cultures. Cet isolement prive la faune et la flore des ressources nécessaires à leur survie et entrave leurs déplacements.

Dans le Canton du Jura, plusieurs projets de mise en réseau ont vu le jour depuis la mise en vigueur de l'OQE (2001). Dans le Bassin versant de l'Allaine, le réseau écologique de la Vendline-Coeuvatte est en cours sur plus de 2'500 hectares, alors qu'un projet est à l'étude dans la Baroche.

2. Le contenu du Contrat

2.1. Thématiques du Contrat de rivière

Les orientations du Contrat sont retranscrites à travers 5 volets d'interventions. Ces volets d'interventions se déclinent en fiches thématiques regroupant l'ensemble des fiches-actions.

Volet A : Restauration de la qualité des eaux superficielles et souterraines

Sous-volet A1 : Assainissement

Thème : Zonage d'assainissement des eaux usées des collectivités

Thème : Conformité des systèmes d'assainissement non collectif

Thème : Traitement des eaux usées domestiques

Sous-volet A2 : Maîtrise des pollutions et des rejets des entreprises et des particuliers

Thème : Prévention, gestion et réduction des pollutions

Thème : Promotion et animation

Thème : Collecte des toxiques

Thème : Assainissement et gestion des sites contaminés

Thème : Accord de branche perchloréthylène

Sous-volet A3 : Maîtrise des pollutions d'origine agricole et urbaine

Thème : Gestion des phytosanitaires en zone non agricole

Thème : Gestion des zones tampons

Thème : Gestion des eaux de drainage des sols agricoles

Thème : Gestion des eaux de chaussées

Volet B1 : Restauration du bon état écologique des cours d'eau et des milieux aquatiques

Thème : Gestion de la ripisylve

Thème : Amélioration de la continuité écologique

Thème : Gestion de l'espace

Thème : Restauration morphologique

Thème : Préservation, valorisation et gestion des zones humides et des étangs

Thème : Amélioration des connaissances et suivi

Volet B2 : Amélioration de la culture et de la gestion du risque inondation

Thème : Diffusion d'informations sur les risques naturels

Thème : Amélioration des connaissances et planification

Thème : Gestion de crise en période de crues

Thème : Aménagements pour la protection contre les crues

Volet B3 : Préservation et amélioration de la ressource en eau potable

Thème : Sécuriser les ressources destinées à l'alimentation en eau potable

Thème : Surveillance de la qualité des nappes utilisées pour l'AEP

Thème : Gestion quantitative de l'eau potable

Volet C : Coordination, animation, suivi et réalisation du contrat

Sous-volet C1 : Développement des loisirs liés à l'eau et petit patrimoine

Sous-volet C2 : Communication, information et sensibilisation

Sous-volet C3 : Animation et suivi technique des actions à l'échelle du bassin versant

Thème : Animation

Thème : Observatoire

Les objectifs du Contrat de Rivière Transfrontalier Allaine

Enjeux	Volets	Thèmes	Orientations	Localisation	Echéance	Fiches
1 - Amélioration de la qualité des eaux et lutte contre les toxiques	Assainissement	Zonage d'assainissement	Réaliser les zonages d'assainissement sur toutes les communes du bassin versant français (2 communes n'ont pas encore leur zonage)	France	2010	A1-1 et A1-2
		Conformité les systèmes d'assainissement non collectif	Connaitre l'état des systèmes d'assainissement non collectif, afin de permettre leur mise en conformité	France	2013	A1-3
		Traitement des eaux usées domestiques - bassin français	Réhabiliter la STEP de Réchesy	France	2012	A1-4
			Création des STEP de Florimont et Courtelevant avec un réseau de collecte	France	2013	A1-5 et A1-6
			Améliorer la collecte des eaux usées	France	A l'issu du Contrat	A1-7 à A1-10 + A1-12
			Connaitre l'état des branchements et localiser les arrivées d'eaux parasites	France	A l'issu du Contrat	A1-11
		Traitement des eaux usées domestiques - bassin suisse	Amélioration de la collecte des eaux usées d'après les PGEE	Suisse	A l'issu du Contrat	A1-13 à A1-16
	Etude sur les priorités d'amélioration du fonctionnement des stations d'épurations		Suisse	2011	A1-17	
	Maîtrise des pollutions et des rejets des entreprises et des particuliers	Prévention, gestion et réduction des pollutions	Prévenir et gérer les pollutions accidentelles et chroniques	France	2012	A2-1
			Soutien des entreprises dans leur démarches d'amélioration environnementale et de réduction des pollutions dispersées et toxiques	France	A l'issu du Contrat	A2-2
			Amélioration des rejets des entreprises dans les réseaux d'assainissement	France	2012	A2-3
		Promotion et animation	Promotion des entreprises agissant pour l'environnement	France	A l'issu du Contrat	A-4
			Animation des actions à destinations des entreprises	France	2012	A2-5
		Collecte des toxiques	Mettre en place des filières d'élimination des déchets toxiques en petites quantités (particuliers et entreprises)	France	A l'issu du Contrat	A2-6
		Assainissement et gestion des sites contaminés	Gestion des sites contaminés	Suisse	A l'issu du Contrat	A2-7
			Assainissement de la décharge industrielle de Bonfol	Suisse	A l'issu du Contrat	A2-8
		Accord de branche perchloréthylène	Organisation des contrôles d'utilisation, de stockage et d'élimination du perchloréthylène dans les pressings.	Suisse	2010	A2-9
	Maîtrise des pollutions d'origine agricole et urbaine	Gestion des phytosanitaires en zone non agricole	Sensibiliser les collectivités et limiter leur utilisation de phytosanitaires.	France	A l'issu du Contrat	A3-1
			Sensibiliser les particuliers à l'utilisation des phytosanitaires afin de limiter leur utilisation.	France	2011	A3-2
		Gestion des zones tampons	Mise en place de bandes enherbées	Suisse	A l'issu du Contrat	A3-4
		Gestion des eaux de drainage des sols agricoles	Maîtriser l'impact des eaux de drainage sur les eaux de surface.	France	A l'issu du Contrat	A3-3
	Gestion des eaux de chaussées	Etude pour la réduction des impacts des eaux de routes	Suisse	2012	A3-5	
	3 - Préservation, reconquête et mise en valeur des milieux aquatiques	Restauration du bon état écologique des cours d'eau et des milieux aquatiques	Gestion de la ripisylve	Amélioration des fonctionnalités biologiques de la ripisylve et maintien de son rôle	France	A l'issu du Contrat
Amélioration de la continuité écologique			Rétablissement de la connectivité longitudinale	France	A l'issu du Contrat	B1-5
			Création et entretien d'un réseau de haies	France	A l'issu du Contrat	B1-6
Gestion de l'espace			Préserver ou retrouver le caractère alluvial ou humide des milieux riverains	France	A l'issu du Contrat	B1-7 et B1-10
			Adaptation de l'utilisation et de l'entretien des zones riveraines	France	A l'issu du Contrat	B1-11 et B1-12
			Identifier et valoriser les zones inondables potentielles	France	A l'issu du Contrat	B1-13
			Amélioration de l'acceptation de l'inondation des terres agricoles	France	A l'issu du Contrat	B1-14
Restauration morphologique			Restaurer la qualité physique sur cinq tronçons prioritaires	Franco-suisse	A l'issu du Contrat	B1-15 à B1-17 et B1-22 à B1-25
Préservation, valorisation et gestion des zones humides et des étangs			Définir les modalités de gestion en fonction de chaque étangs et les mettre en œuvre	France	2012	B1-18
			Localiser les zones humides pour faciliter leur protection et définir un programme de restauration.	France	2011	B1-19
			Valorisation des étangs et bas-marais	Suisse	A l'issu du Contrat	B1-26
	Amélioration des connaissances et suivi des opérations de restauration morphologique	Evaluer l'efficacité des opérations de restauration	France	A l'issu du Contrat	B1-20	
	Mise en œuvre des opérations de restauration	France	En continu	B1-21		
4 - Amélioration de la culture et gestion des risques naturel d'inondation	Risque inondation	Diffusion d'informations sur les risques naturels	Renforcement de la conscience du risque par des actions d'information	France	2012	B2-1
		Amélioration des connaissances et planification	Réalisation des cartes de dangers	Suisse	2012	B2-2
			Etude des processus hydrologiques à l'échelle du bassin franco-suisse	Franco-suisse	2014	B2-6
		Gestion de crise en période de crue	Réalisation des plans d'alarme cantonal et communaux	Suisse	2015	B2-3 et B2-4
Protection contre les crues	Aménagements de protection sur Porrentruy et Alle	Suisse	2012	B2-5		
2 - Préservation et amélioration de la ressource en eau	Ressource en eau	Sécuriser les ressources destinées à l'alimentation en eau potable	Protéger la ressource en eau contre les pollutions diffuses et ponctuelles	Franco-suisse	A l'issu du Contrat	B3-1 à B3-3 et B3-5
		Surveillance de la qualité des nappes utilisées pour l'alimentation en eau	Suivre la qualité des nappes vis-à-vis de pollutions toxiques.	France	A l'issu du Contrat	B3-4
		Gestion quantitative de l'eau potable	Gestion des prélèvements en tête de bassin en période d'étiage	Suisse	2011	B3-6
5 - Amélioration des connaissances et de la communication (enjeu transversal)	Coordination, animation, suivi et réalisation du contrat	Développement des loisirs lié à l'eau et petit patrimoine	Restauration, mise en valeur du patrimoine lié à l'eau	France	A l'issu du Contrat	C1-1 à C1-6
			Sensibilisation des scolaires et de la population locale à la protection des eaux et des rivières.	Franco-suisse	A l'issu du Contrat	C2-1 à C2-4
		Communication, information et sensibilisation	Création de la Maison de l'Eau	France	A l'issu du Contrat	C2-5
			Etude pour la création d'un réseau d'étangs	France	2012	C2-6
		Observatoire	Suivre des indicateurs pour mesurer l'efficacité des mesures entreprises dans le cadre du contrat de rivière.	Franco-suisse	A l'issu du Contrat	C3-1 à C3-4
			Suivre la qualité en continu de l'Allaine à la frontière et permettre le déclenchement d'alertes en cas de dépassement de seuils.	Franco-suisse	En continu	C3-5
		Animation et suivi technique des actions à l'échelle du bassin versant	Animer et coordonner le Contrat de rivière au niveau franco-suisse.	Franco-suisse	En continu	C3-6 et C3-7
			Suivre l'avancement du contrat de rivière et l'ajuster si nécessaire.	Franco-suisse	En continu	C3-8
		Evaluer la réussite du contrat et les suites à donner	France	A l'issu du Contrat	C3-9	

2.2. Mise en œuvre du programme de mesures et des dispositions du SDAGE attachées

L'élaboration du contrat de rivière s'est appuyée sur les travaux réalisés dans le cadre de la DCE et sur le programme de mesures, il s'inscrit donc dans la construction du projet de SDAGE. Les priorités du Contrat de rivière répondent donc aux objectifs fixés par la DCE et les actions du Contrat de rivière s'inscrivent pour l'essentiel dans le programme de mesures (2010-2015).

La grille de porter à connaissance (voir page 22) et d'analyse du contrat de rivière synthétise les réponses apportées par le Contrat de rivière aux objectifs de la DCE et du SDAGE.

Le contrat de rivière est transfrontalier avec le Canton suisse du Jura. Bien que la Suisse n'applique pas la Directive Cadre sur l'Eau, les objectifs de cette directive ont été pris en compte autant que possible sur la partie suisse du bassin. Au-delà de ce bassin versant, un arrangement administratif entre la France et la Suisse a été signé dans le cadre de la consultation des pays limitrophes demandée par la DCE.

2.2.1. OF 5 : « Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé »

Les enjeux liés à cette orientation fondamentale du SDAGE sont nombreux sur le bassin puisqu'on retrouve à la fois la pollution domestique, la pollution industrielle, la pollution agricole mais également la pollution par les pesticides d'origine non agricole. Les risques pour la santé sont donc bien présents. Les mesures suivantes, inscrites au contrat de rivière, permettront donc de diminuer les pollutions d'origine diverses.

a) Pollution domestiques et industrielle (hors substances dangereuses)

Le contrat de rivière prévoit la réalisation des zonages d'assainissement manquants sur le bassin (fiche A1-2).

Les actions, déjà définies d'après les schémas directeurs d'assainissement, permettent de mettre en œuvre les travaux prioritaires (fiches A1-7 à A1-9, A1-10 et A1-12).

Un Service Public d'Assainissement Non Collectif a été mis en place depuis le début de l'année 2009, et prévoit le contrôle de l'ensemble des dispositifs autonomes pour 2012-2013 (fiche A1-3). A l'issue de l'ensemble des diagnostics, une réflexion sera engagée pour soutenir la réhabilitation par le développement d'une aide financière et technique aux particuliers.

Les actions ainsi définies dans le contrat de rivière permettent de répondre à l'atteinte des objectifs par l'application de la réglementation sur les eaux résiduaires urbaines. Sur le territoire du contrat de rivière, les collectivités les plus impactantes pour le milieu sont visées en priorité et des actions sont également prévues sur les affluents de la Batte et de la Coeuvalte.

b) Substances dangereuses hors pesticides

Mettre en place des conventions de raccordement :

La mise en place des conventions de raccordement (fiche A2-3) permettra d'améliorer les taux de collecte, de régulariser la situation administrative des entreprises et de lutter contre les rejets toxiques dans les réseaux des collectivités. Un partenariat entre la CCI et le SIAVA (syndicat d'assainissement) permettra d'engager les procédures de conventions de

raccordement. Les actions seront localisées sur les communes possédant le plus d'activités industrielles (Delle, Grandvillars et Joncherey).

Inventorier, gérer et/ou réhabiliter les décharges :

Cette thématique fait référence à la présence de la décharge industrielle de Bonfol, en Suisse. Elle sera assainie entre 2010 et 2014. L'infrastructure permettant l'excavation des déchets et leur transport dans des usines d'incinération spécialisées est en cours de construction (fiche A2-8).

Rechercher les sources de pollution par les substances dangereuses :

L'inventaire des établissements industriels a été réalisé en 2008 par la CCI, dans le cadre d'audits programmés durant la phase d'élaboration du contrat de rivière.

L'étude sur les modalités de relargage des métaux par les sédiments est complexe et peu de connaissances existent sur cette problématique : pH, liaison avec la matière organique... Ce problème touche un nombre important de cours d'eau. Une réflexion en relation avec les Universités ou les organismes de recherche peut donc être envisagée à une échelle régionale ou suprarégionale.

Le cadastre des sites pollués est achevé côté suisse. Des investigations complémentaires sont nécessaires et seront effectuées durant les 5 années du contrat de rivière (fiche A2-7). Parallèlement, les installations de tirs situées en zone de protection des eaux seront assainies.

Optimiser ou changer les processus de fabrication pour limiter la pollution, améliorer le traitement de la pollution résiduelle :

Une collecte des déchets toxiques sera mise en place en partenariat entre la Chambre de Commerce et d'Industrie et le syndicat des ordures ménagères dans le cadre d'une opération collective qui sera labellisée par l'Agence de l'Eau. Une première campagne de déstockage sera ensuite pérennisée par un système d'apport volontaire à la déchetterie gérée par le syndicat. Une facturation sera nécessaire (fiche A2-6).

Parallèlement, des actions de prévention et de gestion des pollutions accidentelles seront engagées : sensibilisation et formation, sécurisation des stockages, amélioration des conditions de rejets et de l'efficacité de traitement des effluents (fiches A2-1, A2-5).

De même, les entreprises seront soutenues dans leur démarche d'amélioration environnementale et de réduction des pollutions dispersées et toxiques : mise en place de technologie propre ou recherche de substitution, réduction ou suppression de la présence de substances toxiques (fiche A2-2).

Traiter les sites pollués à l'origine de la dégradation des eaux :

Comme indiqué précédemment, le traitement des sites pollués nécessite une réflexion à une échelle régionale (voir suprarégionale). Des compléments de connaissance du point de vue qualitatif sont essentiels pour définir les sites à risques et la nécessité de traitement. Un rapprochement avec le BRGM semble indiqué.

Cependant, côté suisse, le cadastre des sites pollué est achevé. Des investigations complémentaires sont prévues sur certains sites, et un traitement est acté pour d'autres.

Cette problématique des substances dangereuses ne concerne pas uniquement le bassin de l'Allaine puisqu'il touche la masse d'eau de l'Allan dans sa globalité et les masses d'eau souterraine liées. Ainsi les actions menées dans ce cadre ne suffiront pas à atteindre l'objectif visé, mais des projets similaires se montent également sur d'autres collectivités adjacentes. Le partenariat mené notamment avec la CCI pourra être étendu plus largement sur le département.

c) Pollution par les pesticides d'origine agricole et non agricole

Renforcer la lutte contre les pollutions diffuses ou ponctuelles et captages prioritaires :

Les trois captages prioritaires, définis dans le cadre du grenelle, feront l'objet de protection de leurs aires d'alimentation de captages (fiches B3-1 à B3-3). Les aires d'alimentation devront au préalable être définies et feront donc l'objet d'une étude spécifique.

Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones non agricoles :

Une sensibilisation des communes sera engagée par la Communauté de Communes Sud Territoire, afin notamment de promouvoir la réalisation de plans de désherbage. De même, les particuliers seront sensibilisés sur les gestes permettant de réduire l'utilisation des phytosanitaires (fiches A3-1 et A3-2).

Mettre en place un dispositif de gestion concertée :

L'apport de nutriments et de micropolluants depuis la Suisse est pris en compte au niveau de la politique agricole suisse, notamment par la mise en place de prestations écologiques requises. Les objectifs sont notamment les suivants: réduction des taux de nitrates dans les eaux souterraines, l'eau de source et les eaux de surface, réduction de la pénétration de produits phytosanitaires dans les eaux de surface.

Les directives sont définies en fonction des objectifs de la production intégrée. Le respect des dispositions relatives à l'agriculture est une condition sine qua non de l'obtention de paiements directs.

En complément, il sera recherché la création de bandes herbeuses pour réduire l'impact des polluants agricoles sur les eaux superficielles (fiche A3-4).

Les pollutions par les pesticides touchent plus particulièrement les eaux souterraines présentes sur le bassin de l'Allaine. Les actions du contrat de rivière permettront donc de réduire les apports, mais à une échelle limitée.

d) Risque pour la santé

Mettre en place un dispositif d'alerte à la pollution :

En raison de la présence de source de pollutions, liés notamment à la présence de décharges industrielles, il est proposé la création d'un réseau de surveillance de la qualité des nappes utilisées pour l'adduction en eau potable (fiche B3-4). Les modalités techniques de ce réseau (localisation des points, molécules analysées...) seront définies en début de Contrat de rivière afin que la surveillance soit opérationnelle dès 2011.

Cette action, très liée à la problématique de la décharge de Bonfol, répond complètement à la mesure inscrite dans le programme de mesures.

2.2.2. OF 6 : « Préserver et re-développer les fonctionnalités naturelles des bassins et des milieux aquatiques »

Sur le bassin de l'Allaine, une forte pression anthropique est venue altérer le fonctionnement dynamique de la rivière, mais également sa richesse écologique. Les actions liées à ces problématiques, en lien avec l'orientation fondamentale 6 du SDAGE, sont donc nombreuses dans le contrat de rivière et constitue un volet important.

a) Morphologie et restauration des milieux aquatiques

Etablir un plan de restauration et de gestion physique des cours d'eau :

Cette étude a été réalisée durant la phase d'élaboration du Contrat de rivière par le Conseil Général du Territoire de Belfort. Elle a couvert l'ensemble du bassin de l'Allaine (partie française), affluents compris.

Restaurer les habitats aquatiques en lit majeur et milieu lagunaire :

Deux tronçons seront restaurés morphologiquement, dont un dans la traversée de la commune de Delle (fiches B1-9, B1-10, B1-15 et B1-16). Ils correspondent aux tronçons prioritaires définis dans le cadre de l'étude écomorphologique. Un autre tronçon sera également restauré sur la Vendeline (commune de Rechesy).

Préalablement, des études hydrauliques doivent être menées afin de vérifier l'absence d'impact sur les risques d'inondations, en parallèle des études avant-projet.

Trois tronçons sont ainsi envisagés sur la partie française de l'Allaine. Des opérations sont également prévues sur la partie suisse du bassin. Ces travaux sont considérés comme prioritaires au regard de l'étude globale menée lors de la phase d'élaboration du contrat. Cependant, il est difficile, pour le moment, d'estimer si ces actions seront suffisantes pour atteindre les objectifs fixés dans le cadre de la DCE. Le suivi de ces opérations et le bilan qui sera dressé à la fin du contrat nous permettront de nous prononcer sur la poursuite de telles actions.

Elaborer un plan de gestion du plan d'eau :

Une étude sera menée afin d'effectuer un inventaire et diagnostic des étangs sur le bassin français. Un programme d'actions sera alors établi et une réflexion sera engagée avec les maîtres d'ouvrage potentiels pour mettre en œuvre des travaux durant les années suivantes (fiche B1-18).

b) Continuité biologique

Création de dispositifs de franchissement pour la dévalaison et la montaison :

Six seuils, définis comme prioritaires, seront traités côté français (fiche B1-5). Ils permettent de reconnecter 23 km de cours d'eau sur les 35 km de cours d'eau du bassin français.

Ces actions permettront donc d'améliorer de manière significative la situation existante et concourent donc à l'objectif de bon état de la masse d'eau. Cependant, le contrat de rivière ne permettra pas de supprimer ou d'aménager l'ensemble des obstacles du bassin, ces ouvrages étant nombreux sur le linéaire.

c) Zones humides

Inventaire des zones humides et programme d'actions :

Une étude sera menée afin d'effectuer un inventaire et diagnostic des zones humides sur le bassin français. Un programme d'actions sera alors établi et une réflexion sera engagée avec les maîtres d'ouvrage potentiels pour mettre en œuvre des travaux durant les années suivantes (fiche B1-19).

d) Biodiversité

Natura 2000 :

Le site Natura 2000 « Etangs et vallées du Territoire de Belfort » est en cours d'élaboration, le Document d'Objectif sera déposé à la fin de l'année 2009.

La mise en œuvre de Natura 2000 est prévue à partir de 2010 pour une durée des contrats Natura de 5 ans renouvelable. Les échéances sont donc les mêmes que celles du Contrat de rivière.

La prise en compte de Natura 2000 se fera à travers de nombreuses fiches et une collaboration étroite sera menée avec l'opérateur de ce site.

2.3. Les actions locales

Ci-dessous, les actions d'accompagnement du Contrat de rivière qui permettent d'atteindre les objectifs.

a) Biodiversité

Etablir le développement des espèces invasives et les éradiquer

L'objectif est de localiser et de traiter les espèces invasives, dont notamment les Renouées asiatiques et la Balsamine glanduleuse. Parallèlement, la population sera sensibilisée, et invitée à les localiser (fiche B1-4).

Gestion de la ripisylve

La première étape sera la réalisation d'un programme pluriannuel de restauration et d'entretien de la ripisylve (fiche B1-1). Ensuite, les travaux seront engagés :

- travaux sur la ripisylve (fiche B1-2)
- recul des clôtures pour augmenter la largeur de la ripisylve (fiche B1-3)
- création d'abreuvoirs pour le bétail (fiche B1-3).

Ces 2 actions, absentes dans le programme de mesures, s'inscrivent cependant dans l'orientation fondamentale 6C du SDAGE.

b) Inondation

Information sur les risques de crues

Cette action permettra de renforcer la prise de conscience du risque par la population locale, au travers notamment de la pose de repères de crues (fiche B2-1).

Cette fiche s'insère donc dans l'orientation fondamentale 8 du SDAGE.

c) Gestion locales, socio-économique, aménagement du territoire

Suivi du milieu et qualité des eaux

Le suivi du milieu passera par des analyses de la qualité des eaux superficielles, des suivis hydrobiologiques et piscicoles, de la mise en œuvre d'une station de mesure automatique sur l'Allaine à la frontière (fiches C3-1 à C3-5).

Mise en valeur des milieux aquatiques

La mise en valeur se fera par la restauration du patrimoine lié à l'eau (fontaine, lavoir, ponts...), et par la réalisation de parcours de découverte (fiches C1-1 à C1-6).

Communication, éducation à l'environnement

La communication sera essentiellement dirigée vers l'éducation à l'environnement des scolaires : journée de nettoyage des cours d'eau, campagne éducative franco-suisse, création d'une maison de l'eau (fiches C2-1 à C2-5).

Un réseau d'étangs (aménagement d'étangs existants) est également projeté pour permettre une réappropriation de ces milieux par la population locale (baignade, pêche, promenade) (fiche C2-6).

Les projets de Maison de l'Eau et de réseau d'étangs seront définis précisément en début de Contrat.

Mesures du Contrat de rivière répondant au Programme de Mesures

Problématiques / Mesures	Code Mesure PDM	Orientations fondamentales du SDAGE	préalable nécessaire	Echéancier de réalisation		Coûts estimatifs		Fiches-actions correspondantes	Localisation (si hors France)		
				études complémentaires	travaux	2010-2012	2013-2014				
Pollution domestiques et industrielle (hors substances dangereuses). Elaborer les zonages d'assainissement manquant Contrôler les dispositifs d'assainissement autonome Mettre en œuvre les schémas d'assainissement	R	OF 6A				8 000 €		A1-2			
						60 000 €	20 000 €	A1-3			
					2010-2014				12		
Substances dangereuses hors pesticides Mettre en place des conventions de raccordement Inventorier, gérer et/ou réhabiliter les décharges Rechercher les sources de pollution par les substances dangereuses Optimiser ou changer les processus de fabrication pour limiter la pollution, améliorer le traitement de la pollution résiduelle Traiter les sites pollués à l'origine de la dégradation des eaux	5A31 5E19 5A04 5A50 5A08	OF 6C				330 000 €		A2-3			
						172 millions	45 millions	A2-8	suisse		
					2010-2014			1 172 000 €	?	A2-7	franco-suisse
								936 000 €	162 000 €	A2-1, A2-2, A2-5, A2-6	
action à mener à une échelle régionale											
Pollution par les pesticides d'origine agricole et non agricole Renforcer la lutte contre les pollutions diffuses ou ponctuelles et captages prioritaires Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones on agricoles Mettre en place un dispositif de gestion concertée	5F32 5D27 1A10	OF 6D				231 000 €	312 000 €	B3-1 et B3-3			
						37 000 €	2 000 €	A3-1 et A3-2			
					2010-2014			19 500 €	13 000 €	A3-4	suisse
Risque pour la santé Mettre en place un dispositif d'alerte à la pollution Captages prioritaires	5F29 R	OF 6E				150 000 €	50 000 €	B3-4			
fiche identique à la mesure 5F32											
Morphologie et restauration des milieux aquatiques Etablir un plan de restauration et de gestion physique des cours d'eau Restaurer les habitats aquatiques en lit majeur et milieu lagunaire Elaborer un plan de gestion du plan d'eau	3C43 3C14 3C33	OF 6A				étude réalisée					
						815 000 €	455 000 €	B1-9, B1-10, B1-15, B1-16			
					2010-2011			60 000 €	B1-18		
					2010-2012						
Continuité biologique Création de dispositifs de franchissement pour la dévalaison et la montaison	3C12 et 3C11	OF 6C				2011	2011-2012	B1-5			
Zones humides Inventaire des zones humides et programme d'actions	R	OF 6B				60 000 €		B1-19			
Biodiversité Natura 2000	R	OF 6C									
			Actions en lien avec les mesures 3C33 et inventaire des zones humides								
			TOTAL			4 034 000 €	1 014 000 €				

Tableau 9 - GRILLE DE PORTER A CONNAISSANCE ET D'ANALYSE DU CONTRAT DE RIVIERE TRANSFRONTALIER ALLAINÉ

SOUS BASSIN ALLAINÉ										commentaires - lister éventuellement les principales actions concernées	Fiches-actions répondant au PDM				
libellé masse d'eau	L'Allan de sa source à la confluence avec la Savoureuse (Dont Allainé)	la Covatte	la Batte	Cailloutis du Sundgau	Calcaires jurassiques chaîne du Jura	Alluvions du bassin de l'Allan-Allainé	Bassin versant de l'Allainé suisse								
n° masse d'eau	FRDR630	FRDR12081	FRDR11203	FR_D0_331	FR_D0_120	FR_D0_307	-								
statut	ME naturelle cours d'eau	ME naturelle cours d'eau	ME naturelle cours d'eau	ME souterraine	ME souterraine	ME souterraine	ME naturelle cours d'eau								
objectif d'état écologique	bon état 2021	bon état 2015	bon état 2015	Bon état quantitatif 2015	Bon état quantitatif 2015	Bon état quantitatif 2015	-								
objectif d'état chimique	2021	2015	2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2021	-								
objectifs de bon état	2021	2015	2015	2015	2015	2021	-								
causes de dérogation	réponse du milieu : pesticides, continuité, morphologie, subst dangereuses et prioritaires	-	-	-	-	faisabilité technique : pollutions historiques, pesticides	-								
problème à traiter	référence SDAGE	code mesure PDM	intitulé mesure	pertinence des actions pour l'atteinte des objectifs fixés et le respect des échéances											
POLLUTION															
Pollution domestique et industrielle (hors substances dangereuses)	OF 5A	R	DERU	X	X	X				X	Elaboration et mise en œuvre des PGEE côté suisse	A1-2, A1-3, A1-7 à A1-9, A1-11, A1-12			
Substances dangereuses hors pesticides	OF 5C	R	réduction d'ici 2015 de 50% - 30% - 10% des substances dangereuses, prioritaires et pertinentes	X		X									
		5A31	mettre en place des conventions de raccordement	X	X	X			X			A2-3			
		5E19	Inventorier, gérer et/ou réhabiliter les décharges	X						X	décharge de Bonfol, Travaux de réhabilitation en cours mais risque de rémanence important et mal connu	A2-8			
		5A04	Rechercher les sources de pollution par les substances dangereuses	X					X	X	inventaire des établissements industriels réalisé. Côté Suisse: cadastre des sites contaminés	A2-7			
		5A50	Optimiser ou changer les processus de fabrication pour limiter la pollution, améliorer le traitement et la pollution résiduelle	X	X	X			X	X		A2-1, A2-2, A2-5 et A2-6			
		5A08	Traiter les sites pollués à l'origine de la dégradation des eaux							X	Cadastre des sites contaminés côté suisse avec projets de restauration				
Pollution par les pesticides d'origine agricole et non agricole	OF 5D	5F32	Renforcer la lutte contre les pollutions diffuses ou ponctuelles					X	X	AAC Morvillars, Grandvillars et St-Dizier l'Evêque	B3-1 et B3-3				
		5D27	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones non agricoles	X	X	X			X	X		A3-1 et A3-2			
		1A10	Mettre en place un dispositif de gestion concertée	X	X					X	Dans le cadre des compensations écologiques suisses	A3-4			
Risques pour la santé	OF 5E	R	ressources majeures - captages prioritaires	X		X			X	AAC Morvillars, Grandvillars et St-Dizier l'Evêque	B3-1 à B3-3				
		5F29	Mettre en place un dispositif d'alerte à la pollution				X		X	Mise en place d'un réseau de surveillance	B3-4				
FONCTIONNALITES NATURELLES DES MILIEUX															
Morphologie et restauration des milieux aquatiques	OF 6A	3C43	Etablir un plan de restauration et de gestion physique du cours d'eau	X	X	X					Etude réalisée				
		3C14	Restaurer les habitats aquatiques en lit majeur et milieux lagunaires	X	X					X		B1-9, B1-10, B1-15, B1-16			
		3C33	Elaborer un plan de gestion du plan d'eau	X	X							B1-18			
Continuité biologique	OF 6C	3C12	créer un dispositif de franchissement pour la dévalaison	X	X						6 seuils programmés	B1-5			
		3C11	créer un dispositif de franchissement pour la montaison	X	X							B1-5			
Zones humides	OF 6B		Inventaire des zones humides et programme d'actions	X	X	X						B1-19			
Biodiversité	OF 6C	R	Natura 2000	X	X										
			Etablir le développement des espèces invasives et les éradiquer	X	X	X									
			Gestion de la ripisylve	X	X	X									
INONDATIONS															
Inondation	OF 8		Information sur les risques de crues	X	X	X									
ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT															
Gestion locale, socio-économique, aménagement du territoire			Suivi du milieu et qualité eaux	X	X	X				X					
			Mise en valeur des milieux aquatiques	X	X	X									
			Communication, éducation à l'environnement	X	X	X				X					
commentaires				Seule l'étude de relargage dans les sédiments de l'Allainé (5A04) n'est pas reprise dans les actions du contrat de rivière : étude à une échelle régionale ou suprarégionale à envisager				Pas de mesures dans le PDM				Seule la mesure 5A08 n'est pas inscrite dans les actions du contrat de rivière : action d'échelle suprarégionale à envisager			

CODES COULEUR :

Mesures :
en vert foncé : les mesures relevant de dispositifs réglementaires (mesures de base du PDM + dispositions liées aux OF)
en vert clair : les mesures (complémentaires) du programme de mesures (2010 - 2015)
en blanc : les mesures d'accompagnement dites "actions locales"
 Mesure obligatoire inscrite sur la masse d'eau dans le PDM
 X Action(s) inscrite(s) dans le Contrat de rivière et répondant à la mesure

LEXIQUE :

OF : orientations fondamentales du SDAGE
PDM : programme de mesures
ME : masse d'eau

3. Suivi, évaluation du Contrat

3.1. Modalités de gestion

L'animation autour du Contrat sera assurée par les structures techniques et professionnelles compétentes dans les différents thèmes d'intervention. Les maîtres d'ouvrages participeront à l'animation de certains projets spécifiques.

La CCST et l'ENV, assureront la coordination, le suivi et la communication générale du Contrat.

La gestion et l'animation du Contrat seront assurées au travers :

Du Comité de Rivière

Le Comité de rivière restera l'instance générale de regroupement et de pilotage des multiples usagers et acteurs concernés. Il se réunira au moins une fois par an pour échanger sur les actions engagées et programmer les grandes orientations pour l'année suivante.

Du Forum suisse

Cette instance devra être mise en place en début de contrat. Elle permettra d'informer, de sensibiliser, d'échanger et de motiver les divers maîtres d'ouvrages et acteurs concernés côté suisse. Elle se composera notamment des autorités cantonales, des communes, des chambres consulaires et des associations. Elle sera le pendant du Comité de rivière côté français.

Du Comité de Pilotage franco-suisse

Le Comité de Pilotage du Contrat se réunira régulièrement pour « examiner », au niveau technique, administratif et financier, les projets entrepris dans le cadre du Contrat de rivière.

Sa composition est la suivante :

- Un représentant des Services de l'Etat
- Deux représentants de la République et Canton du Jura
- Un représentant du Conseil Régional de Franche-Comté
- Un représentant du Conseil Général du Territoire de Belfort
- Un représentant de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse
- Un représentant de la Communauté de Communes Sud Territoire.

D'autres membres pourront être associés suivant l'ordre du jour des réunions, notamment les chambres consulaires.

Une nouvelle convention tripartite sera signée afin de définir son rôle et les modalités de son intervention. Elle définira notamment les moyens d'animation que son le Comité de rivière, le Forum et la Conférence franco-suisse.

De la conférence franco-suisse

La démarche des contrats de rivière n'existe pas en Suisse. Le Comité de rivière, dont le Canton du Jura est membre, permet de tenir informé de l'avance du contrat de rivière Allaine. Cependant, même si la plupart des acteurs de l'eau français sont représentés, ce n'est pas le cas côté suisse. Afin de permettre d'échanger et d'informer, l'ensemble des acteurs français et suisses du bassin, des actions engagées de chaque côté de la frontière, il est proposé de mettre en place une conférence tous les 2 ans (début, milieu et fin de Contrat de rivière).

La conférence sera le cadre privilégié de la concertation transfrontalière dans l'espace du bassin de l'Allaine. Elle sera un lieu d'échange et d'information sur les actions traitées de part et d'autre de la frontière. Son rôle sera de permettre à tous les acteurs de l'eau du bassin d'avoir connaissance des projets en cours ou à venir. Il est souhaité que l'organisation de cette conférence annuelle se poursuive après le contrat de rivière, afin de maintenir les échanges et les liens franco-suisse créés.

3.2. Modalités d'animation

Dans un premier temps, l'animation a consisté à dynamiser le territoire, instaurer une solidarité de bassin, mettre en place les groupes de travail, les comités de pilotage franco-suisse et comité de rivière et élaborer les dossiers d'agrément.

Le suivi et le bilan du Contrat seront assurés en permanence par le Comité de pilotage, le Comité de Rivière et le Forum qui veilleront à la bonne coordination de l'ensemble des actions.

Les missions

Missions techniques :

- Elaboration et actualisation du tableau de bord de suivi du Contrat (réseau de mesures),
- Assistance technique et conseils auprès des maîtres d'ouvrages en liaison avec les maîtres d'oeuvre.

Missions administratives :

- Montage budgétaire et suivi des subventions,
- Secrétariat technique et administratif (convocations, comptes-rendus de réunions, comptabilité ...).

Missions d'animation :

- Coordination de l'ensemble des partenaires et acteurs sur le bassin versant, notamment la coordination internationale (collectivités territoriales, services de l'Etat, associations, agriculteurs, industriels...).
- Apporter un appui direct pour l'élaboration et le suivi technique du programme d'actions,
- Préparation, organisation, animation des réunions du Comité de Rivière, du Comité de Pilotage des groupes de travail ...
- Assurer la stratégie de communication, d'information et de sensibilisation des différents publics (professionnels, élus, grand public).

Les moyens humains

Les moyens humains, pour la coordination, le suivi technique, le suivi administratif et la communication générale, seront assurés :

- côté français, par un poste de chargé de mission,
- côté suisse, par un temps de travail équivalent à 50% assumés par les ressources humaines présentes à l'Office de l'environnement.

Les structures porteuses

La Communauté de Communes Sud Territoire et la République et Canton du Jura sont les porteurs du Contrat sur leur territoire respectif.

Ils assurent la gestion du suivi, de l'animation et de la communication du Contrat de rivière.

3.3. Evaluation du Contrat de rivière

Chaque année, un bilan complet de l'état d'avancement des actions et de leur impact sur le milieu sera présenté en Comité de Rivière. Il s'appuiera notamment sur les réseaux de suivi programmés dans le volet observatoire du Contrat. Les bilans annuels permettront de renseigner le tableau de bord du Contrat de rivière qui sera actualisé régulièrement. D'autre part, en fonction des types d'actions, des indicateurs intermédiaires pourront être mis en place et feront l'objet d'un suivi.

A mi-parcours, un bilan technique et financier sera présenté au Comité d'Agrément du Comité de Bassin Rhône Méditerranée. Certaines actions seront précisées sur la base des études menées en début de contrat. Ce bilan permettra de mettre en évidence les éventuelles difficultés et de proposer les adaptations appropriées qui feront l'objet d'un avenant. Une attention particulière sera portée sur les actions inscrites en priorité 1 et qui relèvent du programme de mesures.

A terme, une étude bilan du contrat de rivière sera réalisée afin d'évaluer la démarche, aussi bien en terme quantitatif (nombre de projets réalisés, montant des financements engagés) qu'en terme d'efficacité (évolution de la qualité du milieu en rapport avec les objectifs fixés). Elle servira également à définir les dispositions à prévoir pour pérenniser l'acquis, poursuivre des objectifs non atteints ou encore atteindre de nouveaux objectifs stratégiques. Cette étude bilan sera adressée au Président du Comité de rivière pour présentation au Comité d'Agrément.

Les indicateurs de suivi seront choisis notamment en fonction de leur faisabilité (données disponibles, construction simple), et leur pertinence. Ils devront s'équilibrer entre indicateurs de pressions, d'état et de réponse. Ils seront élaborés avec l'aide du rapport d'étude « indicateurs régionaux d'évaluation des contrats de rivière et des SAGE de Rhône-Alpes.

Le suivi financier sera réalisé grâce au logiciel Tabl'Eau.

Un lien permettra d'établir rapidement des bilans quant à l'avancement du programme de mesures.

3.4 Observatoire

Sur le bassin de l'Allaine, on retrouve plusieurs points de contrôle dans le cadre du programme de surveillance du SDAGE :

- surveillance de qualitative et quantitative des eaux superficielles : Allaine à Morvillars.
- surveillance quantitative des eaux souterraines : cailloutis du Sundgau dans le bassin versant du Doubs (à Florimont)
- surveillance qualitative des eaux souterraines : cailloutis du Sundgau dans le bassin versant du Doubs (à Florimont), alluvions de l'Allaine (à Morvillars), calcaires jurassiques profonds (à Bourogne).

Parallèlement, le Canton du Jura réalise une surveillance côté suisse, particulièrement au niveau de l'Allaine à la frontière.

L'observatoire du Contrat correspond à la mise en place d'un réseau complémentaire de suivi qualitatif des eaux superficielles du bassin versant. Ce réseau permettra de mesurer l'efficacité des actions entreprises dans le Contrat. Il s'articule autour de 4 axes :

Suivi morphologique des cours d'eau

Cet objectif correspond à la mise en place de procédures de suivi de toutes les opérations de restauration morphologique. Il se compose :

- d'un suivi écomorphologique
- d'un suivi de la qualité habitationale

Suivi de la qualité physico-chimique

Le contrat de rivière prévoit la mise en place d'un réseau de suivi :

- sur le bassin français : analyses physico-chimique de base sur 13 stations, et recherche de toxiques sur eaux et sédiments sur 11 stations.
- sur le bassin suisse : analyses physico-chimiques de base et recherche de toxiques sur eaux, sédiments et bryophytes à Boncourt.
- des investigations sur une thématique particulière seront également réalisés côté suisse chaque année (ex : molécules du traitement du bois).
- Une station, située à la frontière, permettra de prélever automatiquement des échantillons d'eau et de mesurer en continu certains paramètres.

La coordination des analyses franco-suisse sera réalisée sous l'égide de la Communauté de Communes Sud Territoire, avec la création d'une base de données franco-suisse.

Suivi piscicole

Il est proposé de compléter l'évaluation de l'impact du programme d'actions en intégrant le compartiment biologique, excellent indicateur du fonctionnement global des milieux aquatiques.

Des inventaires piscicoles seront réalisés sur l'Allaine française et ses affluents, sur vingt stations stratégiques, et seront réalisés en début et en fin de contrat (2009-2010 et 2013-2014).

Suivi hydrobiologique

Les invertébrés aquatiques sont également de très bons intégrateurs de la qualité du milieu. Il est proposé de poursuivre les investigations réalisées de part et d'autre de la frontière par la réalisation d'indices biologiques. L'indice oligochètes IOBS (Indice Oligochètes de bioindication des Sédiments) permettant de suspecter des pollutions aux métaux lourds, HAP, PCB et autres toxiques sera également poursuivi.

4. Opérationnalité du contrat

Statut et compétences des porteurs de projet :

La CCST est le porteur de projet du contrat de rivière transfrontalier Allaine, côté français, en collaboration avec le Canton du Jura pour le secteur suisse.

La Communauté de Communes Sud Territoire a compétence dans deux domaines liés à l'eau :

- la gestion de la ressource en eau potable sur 11 communes du bassin français.
- l'assainissement non collectif par un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

Les domaines d'activités de l'Office Environnement du Canton du Jura (ENV) découlent de nombreuses lois fédérales et cantonales. La centralisation de ces différentes thématiques au sein d'un seul office permet de faciliter une mise en oeuvre intégrée et globale de la politique environnementale du Canton. Le Contrat de rivière touche plus particulièrement les activités des domaines Nature et Eaux & Environnement, ainsi que de la cellule transversale Dangers naturels.

Le Conseil Général du Territoire de Belfort :

Le Conseil Général du Territoire de Belfort est un maître d'ouvrage important. Il a souhaité, au delà de ses compétences obligatoires, engager une politique active dans la gestion morphologique des cours d'eau. Le Conseil Général mène également une politique visant à l'amélioration de la qualité des milieux aquatiques. Un suivi de la qualité physico-chimique (de base et micropolluants) et hydrobiologique est mis en place depuis 2006. Ce suivi doit permettre de localiser plus précisément les sources de pollution.

De nombreuses actions inscrites dans le cadre du Contrat de rivière sont sous sa maîtrise d'ouvrage : restauration morphologique, suivi de la qualité des eaux, communication en direction des scolaires... Un poste de technicien de rivière sera d'ailleurs créé à cette occasion. Le montant des actions propres au Conseil Général s'élève à 3 306 100 euros.

Faisabilité économique du Contrat de rivière :

Les actions du contrat de rivière ont bien évidemment été définies en concertation avec les maîtres d'ouvrages, notamment afin de vérifier les possibilités d'autofinancement. Côté français, l'ensemble des maîtres d'ouvrage, dont toutes les communes, a été invité à délibérer sur leur participation, aboutissant à une implication officielle.

Le montant global du contrat de rivière s'élève à 14 871 720 euros côté français, avec un soutien financier d'environ 38 %, soit 5 367 850 euros provenant entre autre de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse, et de la Région Franche-Comté.

L'Agence de l'eau apporte son soutien à hauteur de 4 682 890 euros dont 2 982 611 € sur les 3 premières années du contrat, et la Région à hauteur de 684 960 euros.

Le montant par habitant, sur 5 ans, est respectivement de 791 euros par habitants français et 808 euros par habitant suisse.

Tableau financier récapitulatif

Volet	Action	Intitulé	Loc.	Maîtres d'ouvrages potentiels	Année d'engagement	Montant (€ HT)	Taux de financement attendu HT	Montant des subventions attendu (€ HT)													
								Agence de l'Eau				CRFC	Canton	Etat	Europe	Conf. helv.	Autres				
								2010-2012		2013-2014											
								aide classique	bonus	aide classique	bonus	2010-2014									
Assainissement	A1-1	Zonage d'assainissement de la commune de Lebetain	F	Commune	2010	12 000	50%	6 000													
	A1-2	Zonage d'assainissement de la communes de Thiancourt	F	Commune	2010	8 000	50%	4 000													
	A1-3	Contrôle des dispositifs d'assainissement non collectif	F	CCST	2010	80 000	25%	15 000		5 000											
	A1-4	Réhabilitation de la STEP de Réchesy et amélioration du fonctionnement du réseau de collecte	F	Commune	2010	653 600	29%	190 500													
	A1-5	Création d'une STEP et d'un réseau sur la commune de Florimont	F	Commune	2011	1 187 600	27%	24 600	16 400	167 880	111 920										
	A1-6	Création d'une STEP et d'un réseau sur la commune de Courtelevant	F	Commune	2011	733 740	17%	22 212		104 400											
	A1-7	Amélioration de la collecte sur la commune de Delle	F	Commune	2010	670 000	50%	132 000	88 000	69 000	46 000										
	A1-8	Amélioration de la collecte sur la commune de Grandvillars	F	Commune	2010	1 165 080	44%	119 934	12 440	229 590	153 060										
	A1-9	Amélioration de la collecte sur la commune de Jonchery	F	Commune	2010	637 180	50%	191 154	127 436												
	A1-10	Amélioration de la collecte et du fonctionnement de la station communale de Faverois	F	Commune	2011	144 120	1%	1 760													
	A1-11	Contrôle des branchements d'assainissement et recherche eaux parasites	F	SIAVA	2010	175 000	50%	52 500		35 000											
	A1-12	Contrôle des déversoirs d'orages de Morvillars	F	CAB	2013	45 000	50%			13 500	9 000										
	A1-13	Amélioration de la collecte sur le réseau du SEPE (Syndicat d'Epurateur de Porrentruy et Environs) par mise en œuvre du PGEE	S	Communes	2010	9 890 000	0%														
	A1-14	Amélioration de la collecte sur le réseau du SEBA (Syndicat d'Epurateur de la Basse Allaine) par mise en œuvre du PGEE	S	Communes	2010	800 000	0%														
	A1-15	Amélioration de la collecte sur le réseau du SEVEBO (Syndicat d'Epurateur des eaux de Vendincourt et Bonfol) par mise en œuvre du PGEE	S	Communes	2010	830 000	0%														
	A1-16	PGEE en cours Amélioration de la collecte sur le réseau de Asuel, Beurmevèsin, Fahy, Freglécourt, Montigny, Pleujouse	S	Communes	2010	A définir à l'issue des PGEE	0%														
	A1-17	Etude sur les priorités d'amélioration du fonctionnement des STEP	S	Canton ENV	2010	43 371	100%														
TOTAL Assainissement - France						5 511 320	35%	759 660	244 276	624 370	319 980	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
TOTAL Assainissement - Suisse						11 563 371	0%	0	0	0	0	0	43 371	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL Assainissement						17 074 691	12%	759 660	244 276	624 370	319 980	0	43 371	0	0	0	0	0	0	0	0
Maîtrise des pollutions et des rejets des entreprises et des particuliers	A2-1	Prévention et gestion des pollutions accidentelles et chroniques	F	CCI 90 - entreprises	2010	150 000	55%	60 000				22 500									
	A2-2	Soutien des entreprises dans leur démarches d'amélioration environnementale et de réduction des pollutions dispersées et toxiques	F	CCI 90 - entreprises	2010	360 000	58%	156 000				54 000									
	A2-3	Amélioration des rejets des entreprises dans les réseaux d'assainissement (autonome et collectif)	F	CCI 90 - entreprises	2010	330 000	40%	132 000													
	A2-4	Promotion des entreprises agissant pour l'environnement	F	CCI 90	2010	0															
	A2-5	Animation des actions à destinations des entreprises	F	CCI 90	2010	108 000	80%	54 000				32 400									
	A2-6	Collecter les déchets toxiques des particuliers et des entreprises	F	CCI90-entreprises + SIVOM	2010	480 000	50%	159 000				81 000									
	A2-7	Investigation et gestion des sites contaminés	S	Canton ENV - propriétaires	2010	1 453 333	89%													520 000	
	A2-8	Assainissement de la décharge de Bonfol	S	BCI	2010	216 852 540															
	A2-9	Accord de branche perchlorethylène	S	Canton ENV	2010	0															
	TOTAL pollutions entreprises et particuliers - France						1 428 000	53%	561 000	0	81 000	0	108 900	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL pollutions entreprises et particuliers - Suisse						1 453 333	89%	0	0	0	0	0	780 000	0	0	0	0	0	520 000	0	
TOTAL pollutions entreprises et particuliers						2 881 333	71%	561 000	0	81 000	0	108 900	780 000	0	0	0	0	520 000	0		
Maîtrise des pollutions d'origine agricole et urbaine	A3-1	Réduire l'utilisation des phytosanitaires par les collectivités	F	CCST + Communes	2010	17 000	65%	7 500		1 000											
	A3-2	Réduire l'utilisation des phytosanitaires par les particuliers	F	CCST	2010	22 000	65%	11 000				3 300									
	A3-3	Filtration des eaux de drainage	F	CA90 - Agriculteurs	2010	24 000	77%	2 400		1 600		2 400			5 400	6 600					
	A3-4	Développement des surfaces de compensation écologique de type bandes enherbées	S	Canton ENV et ECR	2010	32 500	100%								2 500				30 000		
	A3-5	PGEE Eaux de chaussées (hors localité)	S	Canton PCH	2010	40 000	100%														
	TOTAL pollutions agricoles et urbaine - France						63 000	69%	20 900	0	2 600	0	8 250	0	5 400	6 600	0	0	0	0	
TOTAL pollutions agricoles et urbaine - Suisse						72 500	100%	0	0	0	0	0	42 500	0	0	0	0	30 000	0		
TOTAL pollutions agricoles et urbaine						135 500	86%	20 900	0	2 600	0	8 250	42 500	5 400	6 600	30 000	0				
Restauration du bon état écologique des cours d'eau et des milieux aquatiques	B1-1	Programme pluriannuel de restauration d'entretien de la ripisylve	F	CG90	2010	6 000	65%	3 000				900									
	B1-2	Restauration et entretien de la ripisylve	F	CG90 - CA90	2011	331 000	41%	45 000		45 000		45 300									
	B1-3	Mise en défens des abords de cours d'eau	F	CG90 - CA90 - Agriculteurs	2010	178 300	52%	600		400		600			40 601	49 624					
	B1-4	Lutte contre les espèces invasives	F	CG90 - CCST	2010	25 000	66%	8 300		2 200		6 000									
	B1-5	Rétablissement de la libre circulation piscicole	F	CG90	2011	155 500	80%	101 075				23 325									
	B1-6	Plantation et entretien de haies	F	CA90 - Agriculteurs	2011	17 500	64%	2 250		1 500		2 250			2 340	2 860					
	B1-7	Définition de l'espace de mobilité	F	CG90	2010	2 500	65%	1 250				375									
	B1-8	Inventaire parcellaire	F	CG90	2010	2 100	50%	1 050													
	B1-9	Acquisition foncière à l'amiable	F	CG90	2012	40 000	50%	20 000													
	B1-10	Acquisition foncière	F	CG90	2012	240 000	50%	120 000													
	B1-11	Elaboration d'une charte de bonne gestion des espaces riverains	F	CG90	2010	15 000	65%	7 500				2 250									
	B1-12	Reconversion de terres arables	F	CA90	2010	32 200	98%					300			5 445	6 655			19 100		
	B1-13	Identifier et valoriser les zones inondables potentielles	F	CG90	2011	0															
	B1-14	Nettoyage des délaissés de crues	F	CA90	2010	46 000	97%					600			19 800	24 200					
	B1-15	Restauration morphologique de l'Allaine à Delle	F	CG90	2010	640 000	85%	172 500	69 000	147 500	59 000	96 000									
	B1-16	Restauration morphologique de l'Allaine à Grandvillars	F	CG90	2010	350 000	65%	95 000		80 000		52 500									
	B1-17	Restauration morphologique de la Vendeline à Réchesy	F	CG90	2010	440 000	65%	120 000		100 000		66 000									
	B1-18	Inventaire, diagnostic des étangs et élaboration du programme d'actions	F	CG90	2010	60 000	70%	30 000	12 000												
	B1-19	Inventaire des zones humides et élaboration du programme d'actions	F	CG90	2010	60 000	70%	30 000	12 000												
	B1-20	Suivi des opérations de restauration	F	CG90	2011	33 200	65%	7 700		8 900		4 980									
	B1-21	Poste de technicien de rivière	F	CG90	2010	280 000	50%	84 000		56 000											
	B1-22	Restauration morphologique de l'Allaine à Porrentruy Pont d'Able	S	Commune	2012	415 334	60%								249 200						
	B1-23	Restauration morphologique de l'Allaine à Boncourt	S	Commune	2010	57 766	60%								34 660						
	B1-24	Restauration morphologique de la Vendeline en aval de Beurmevèsin	S	Commune	2012	114 234	60%								68 540						
	B1-25	Restauration morphologique du Bacavoine à Fontenais	S	Commune	2010	263 321	60%								157 993						
	B1-26	Valorisation de milieux humides	S	Canton ENV + fondation marais Dampheux	2010	805 000	39%								126 000				189 000		
TOTAL Morphologie - France						2 954 300	65%	849 225	93 000	441 500	59 000	301 380	0	68 186	83 339	0	19 100	0			
TOTAL Morphologie - Suisse						1 655 655	50%	0	0	0	0	0	636 393	0	0	189 000	0				
TOTAL Morphologie						4 609 955	59%	849 225	93 000	441 500	59 000	301 380	636 393	68 186	83 339	189 000	19 100				
Risque d'inondation	B2-1	Mise en place de repères de crues et communication	F	CCST	2010	25 000	50%	12 500													
	B2-2	Elaboration des cartes des dangers liés aux crues	S	Canton ENV	2010	130 000	100%														
	B2-3	Plan d'alerte cantonal crues	S	Canton ENV + police cantonale	2010	33 333	100%												65 000		
	B2-4	Plans d'alerte communaux crues	S	Canton ENV + police cantonale	2010	133 333	100%														
	B2-5	Aménagement pour la protection contre les crues	S	Canton ENV - Communes	2010	2 200 000	80%														
	B2-6	Etude des processus hydrologiques de crues et d'inondations du bassin franco-suisse	FS	A définir	2012	300 000															
	TOTAL Inondation - France						2														

